

PROJET AGRIVOLTAÏQUE

DESTREN
ENERGIES

VENT
D'EST

ANNOIX

Guillaume De Masi et Anne-Lise Lechapelain
Comité de projet à Annoix le 29 Janvier 2026

Sommaire

01 Les parties prenantes

02 Objectifs du projet

03 Généralités

04 Impacts
environnementaux et
paysagers

05 Caractéristiques et
Chiffres clés

06 Enjeux socio-
économiques

QUI SOMMES-NOUS ?

SCEA des Ouchettes :

La **Société Civile d'Exploitation Agricole des Ouchettes**, implantée à Saint-Denis-de-Palin, conduit une **activité de polyculture sur des parcelles agricoles d'Annoix**. autour d'un assolement combinant blé tendre, orge de printemps, triticale, colza d'hiver, tournesol, luzerne et maïs grain, sur des parcelles conduites en Agriculture Biologique et en travail du sol simplifié.

Face aux **contraintes récurrentes liées aux aléas climatiques** et à la sécheresse des sols, l'exploitation engage une évolution de ses pratiques afin de sécuriser ses productions végétales. Cette orientation se traduit par **l'extension des surfaces en Agriculture Biologique** et par une réflexion en cours sur l'introduction de mélanges mellifères et de luzerne pour diversifier les débouchés au sein de l'exploitation.



Château de Bois-Sire-Amé, Vorly, TAUW France

QUI SOMMES-NOUS ?

DESTREN ENERGIES : Co-entreprise entre Vent d'Est et Renner Energies

DESTREN ENERGIES est une entité créée par les sociétés **Vent d'Est** et **Renner Energies** qui souhaitent mettre en commun leurs compétences pour mener ce projet.

À la charge du développement, **Vent d'Est**, acteur local dans les énergies renouvelables **depuis 2005**, réunit une vingtaine de collaborateurs pour concevoir, développer et valoriser le potentiel énergétique du territoire.

VENT d'EST

Renner
energies



DESTREN
ENERGIES



Eglise Saint-Germain, Vornay, TAUW France

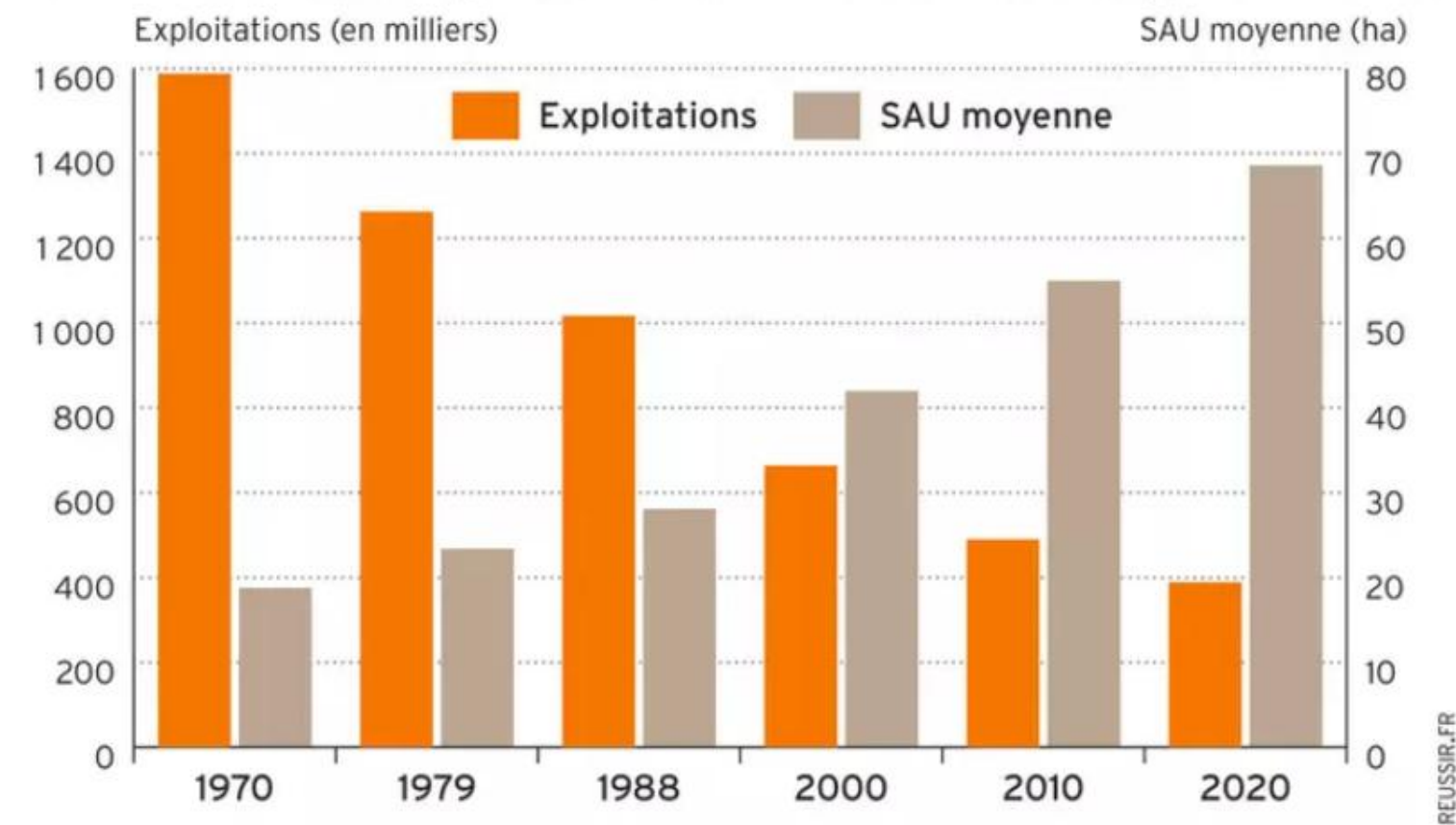
A wide-angle photograph of a rural landscape. In the foreground, there is a large, open field with dry, yellowish-brown grass and scattered small rocks. In the background, a small village or town is visible, nestled among trees on a slight rise. The houses have light-colored roofs, and there are some taller buildings, possibly churches or schools. The sky is a pale, hazy blue.

OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs de la filière agricole

L'objectif essentiel d'un développement agricole durable est d'assurer un accroissement soutenu de la production alimentaire et d'améliorer la sécurité alimentaire.

La baisse du nombre d'exploitations et la hausse des surfaces se poursuit en France



Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Renouveler 50% des exploitations agricoles dans 10 ans



Pérenniser les entreprises qui nous nourrissent

- Volatilité du prix des céréales,
- La PAC ne couvre pas l'investissement de croissance ou de gains de productivité.
- Contexte socio-politique fragile

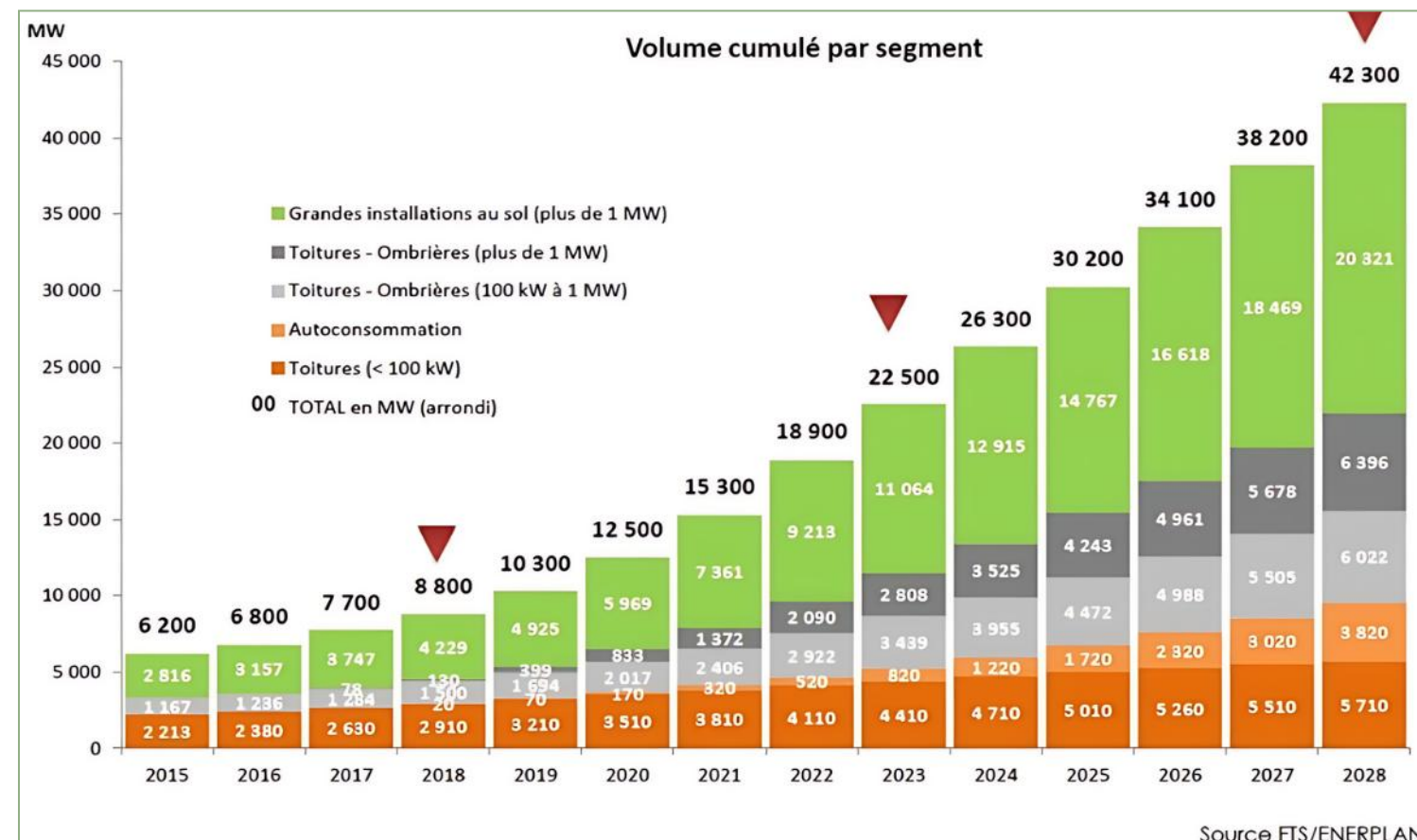


Assurer une production agricole en quantité et qualité tout en :

- conjuguant les phénomènes de pertes de surfaces arables, plafonnement des rendements et l'augmentation démographique
- faisant face au dérèglement climatique

Les objectifs de la filière solaire

Dans le cadre de la version 2019 – 2028, les objectifs des capacités installées concernant le photovoltaïque sont assez clairs : sur les cinq années à venir, raccorder au réseau deux fois les capacités installées ces treize dernières années.



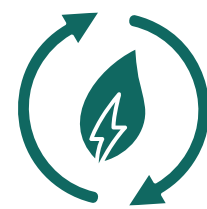
Indépendance et sécurité d'approvisionnement énergétique

- Améliorer notre **balance commerciale** en limitant l'importation d'énergie.



Atteindre les objectifs de décarbonation de notre énergie

- 3 à 5 ans de **neutralité** carbone pour les parcs photovoltaïques
- **Complémentarité** avec les autres énergies
- Réduire les émissions de **gaz à effet de serre**



Accélérer la transition énergétique :

- Conforter le **mix énergétique**, en développant les énergies renouvelables.
- **Décentralisation** de la génération et stockage d'électricité
- Encourager un **progrès technologique**



Défini dans la loi 2023-175
du 10 mars 2023

Comme « une installation qui apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants, en garantissant à un agriculteur actif une production agricole significative et un revenu durable en étant issu :

- L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La protection contre les aléas ;
- L'amélioration du bien-être animal.

Le projet doit justifier d'une production agricole significative et que celle-ci assure des revenus durables.

Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

Ce que cela implique dans notre méthodologie de travail :



Période de préféaisabilités **environnementale**, **technique**, **financière** et **agricole** avant tout engagement foncier.



Co-construction du projet agrivoltaïque **avec l'agriculteur** tout au long du développement.



La production première de la parcelle reste **agricole**.
La production **d'électricité** est secondaire.

Un projet en collaboration avec l'exploitant

SCEA des Ouchettes

Pourquoi un projet agrivoltaïque est pertinent sur cette exploitation, parmi plus des 3 000 autres dans le Cher?



Rhenish, Germany (crédit: RWE)

Enjeux actuels

La SCEA des Ouchettes fait face à des challenges sur les ateliers de grandes cultures de son exploitation :

- **Dérèglement climatique** rendant difficile une vision à moyen terme sur l'assolement, avec des **aléas marqués** sur les cultures de céréales et d'oléagineux.
- Sécurisation des résultats économiques rendue complexe par la fréquence des **épisodes de sécheresse et la faible réserve utile en eau** des sols, malgré la souscription annuelle d'assurances récolte.
- Maintien de niveaux de rendement satisfaisants sur **des terres séchantes, sensibles aux fortes chaleurs estivales**.
- Nécessité de préserver les zones à meilleur potentiel agronomique au sein de l'îlot, tout en intégrant le projet agrivoltaïque dans la continuité de l'activité de grandes cultures.

Objectifs

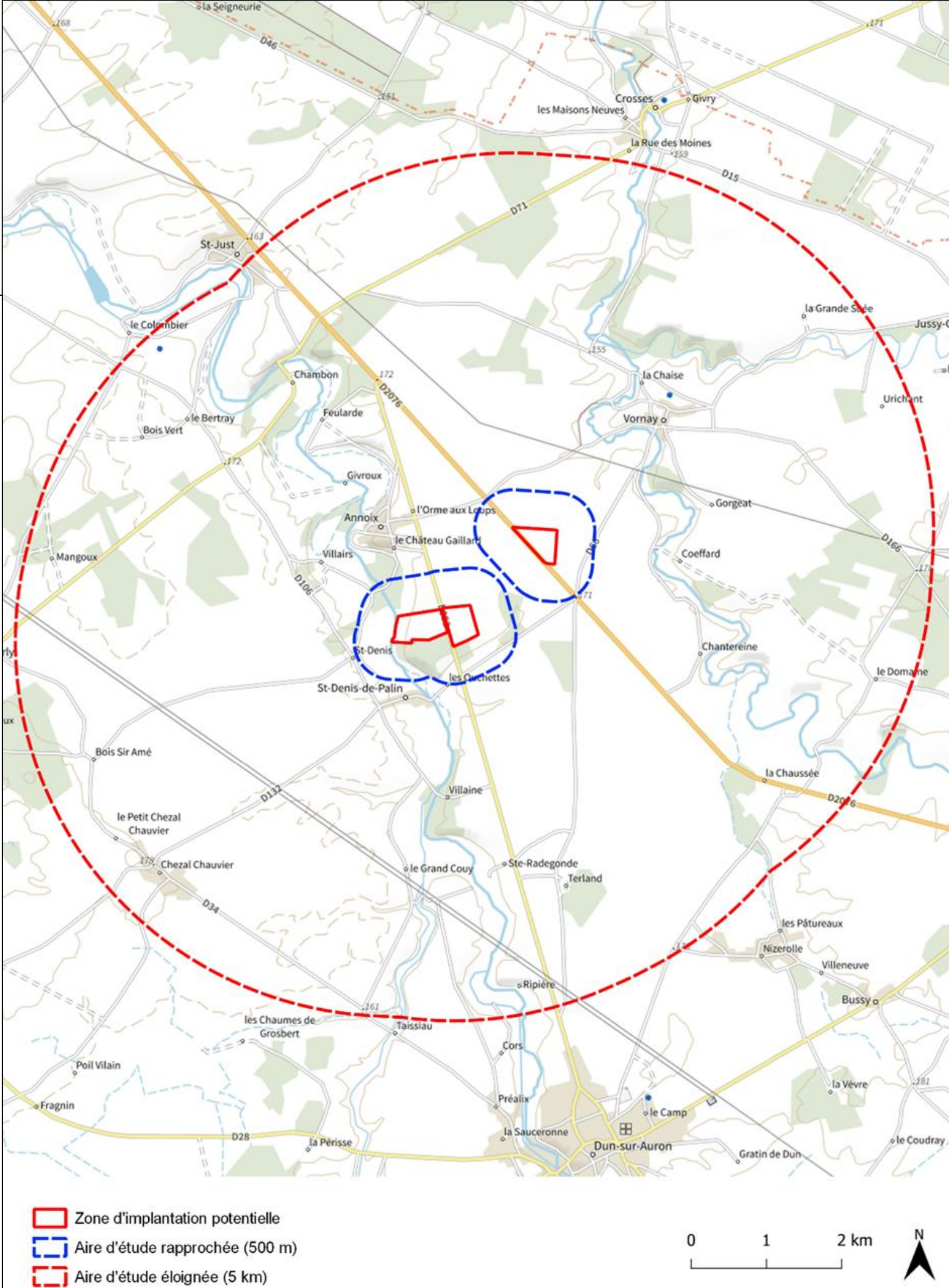
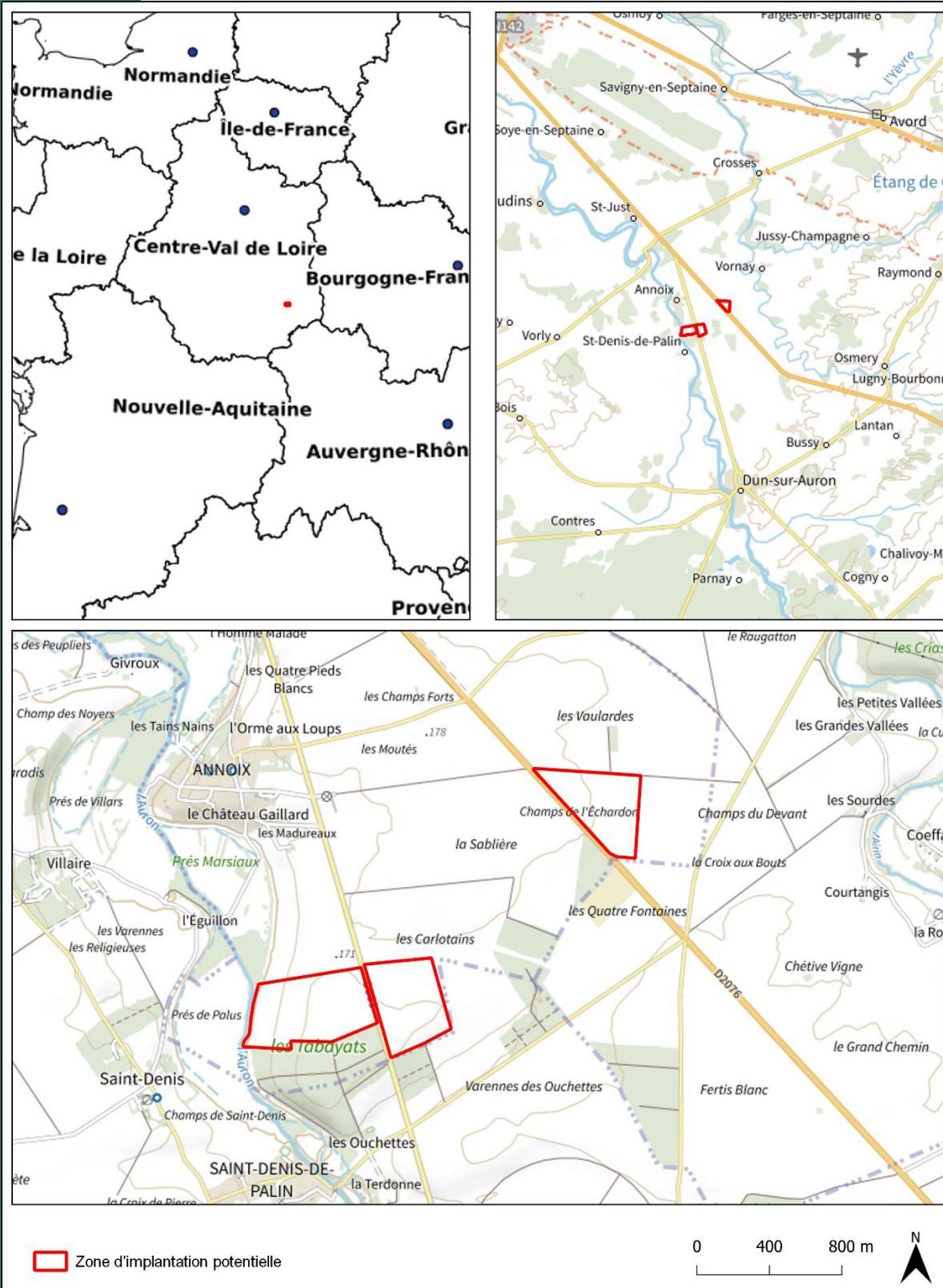
L'objectif aujourd'hui pour l'exploitation est de **valoriser durablement** ces parcelles de grandes cultures soumises aux aléas climatiques, de **sécuriser la conduite en Agriculture Biologique** sur le périmètre du projet, de **renforcer la biodiversité fonctionnelle** (bandes et couverts favorables aux auxiliaires) et d'allonger les rotations. Sur un horizon plus long, il s'agit de s'appuyer sur le projet agrivoltaïque pour stabiliser le revenu, tout **en maintenant une production végétale significative** sur les parcelles concernées.

GENERALITES

LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE

Communauté
d'agglomération
Plus Bourges

Parcelles étudiées :
Zone 1 : ZC 9
Zone 2 : ZC16 et ZC 8
Zone 3 : ZK 29
Totalisant 57,8ha



CALENDRIER DU PROJET

De la signature du foncier à la mise en service :

DECEMBRE 2023

Sécurisation du foncier.

PRINTEMPS 2025

Etudes, dimensionnement
et finalisation des études d'impact.

MILIEU 2027

Obtention du permis de construire.

2028

Mise en service
de la centrale.

2024

Préconsultations et
début de l'étude d'impact.

DEBUT 2026

Dépôt de la demande de
permis de construire.

FIN 2027

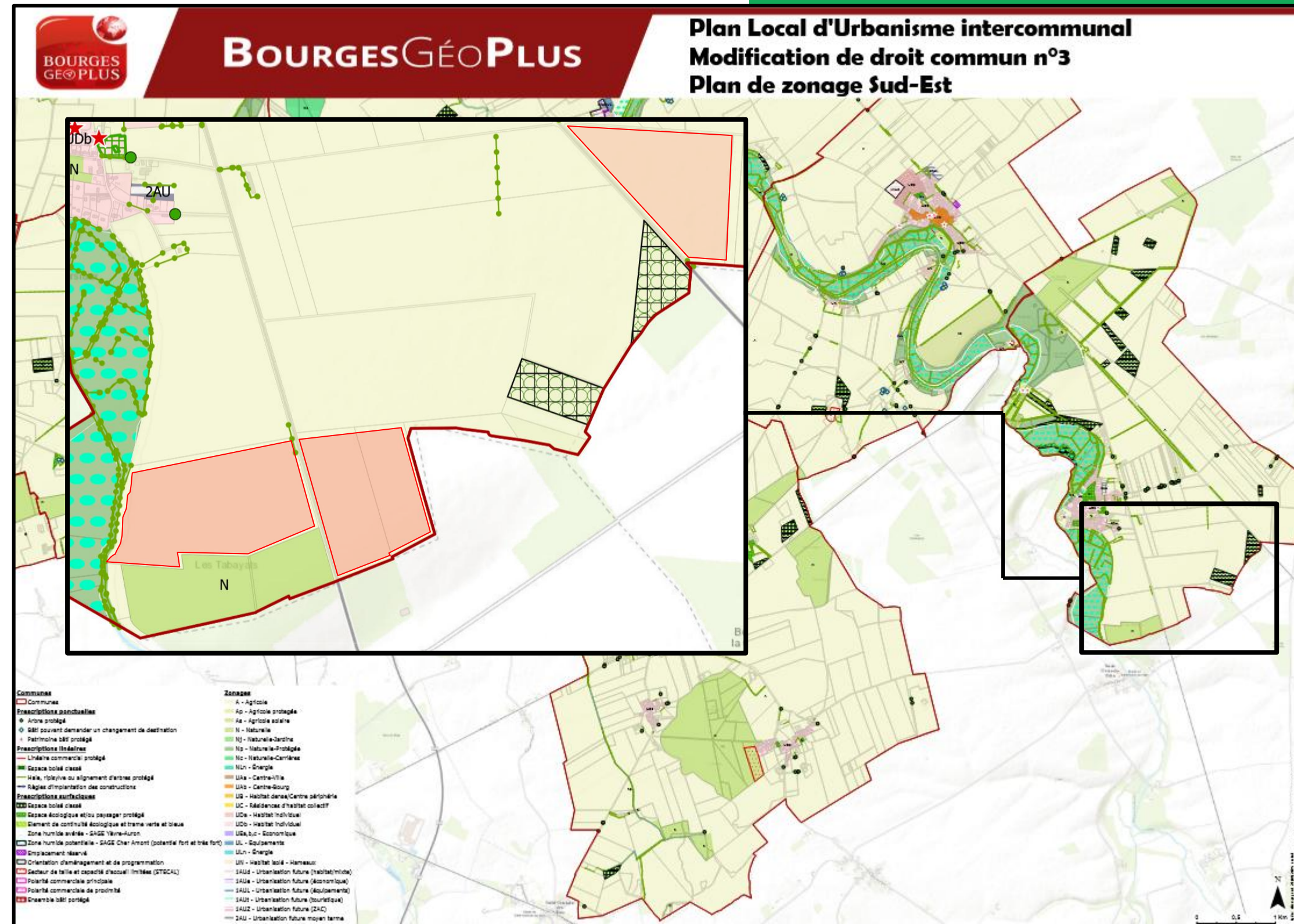
Procédure de raccordement et
début des travaux.

URBANISME

La commune d'Annoix relève du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Bourges Plus**. Conformément à ce document d'urbanisme ainsi qu'à l'article L111-4, 2° du Code de l'Urbanisme, modifié **par la loi APER du 10 mars 2023**, en zone A, ce projet peut être autorisé en tant qu'installation nécessaire à l'exploitation agricole et compatible avec la poursuite de cette activité sur le terrain :

« Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées [...] et à la réalisation d'opérations d'intérêt national »

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de d'agglomération **Bourges Plus** a été modifié le 22 août 2025. L'enquête publique est terminée depuis le 18 novembre 2025.



Etat des lieux du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
(source : Bourges Plus communauté d'agglomération)

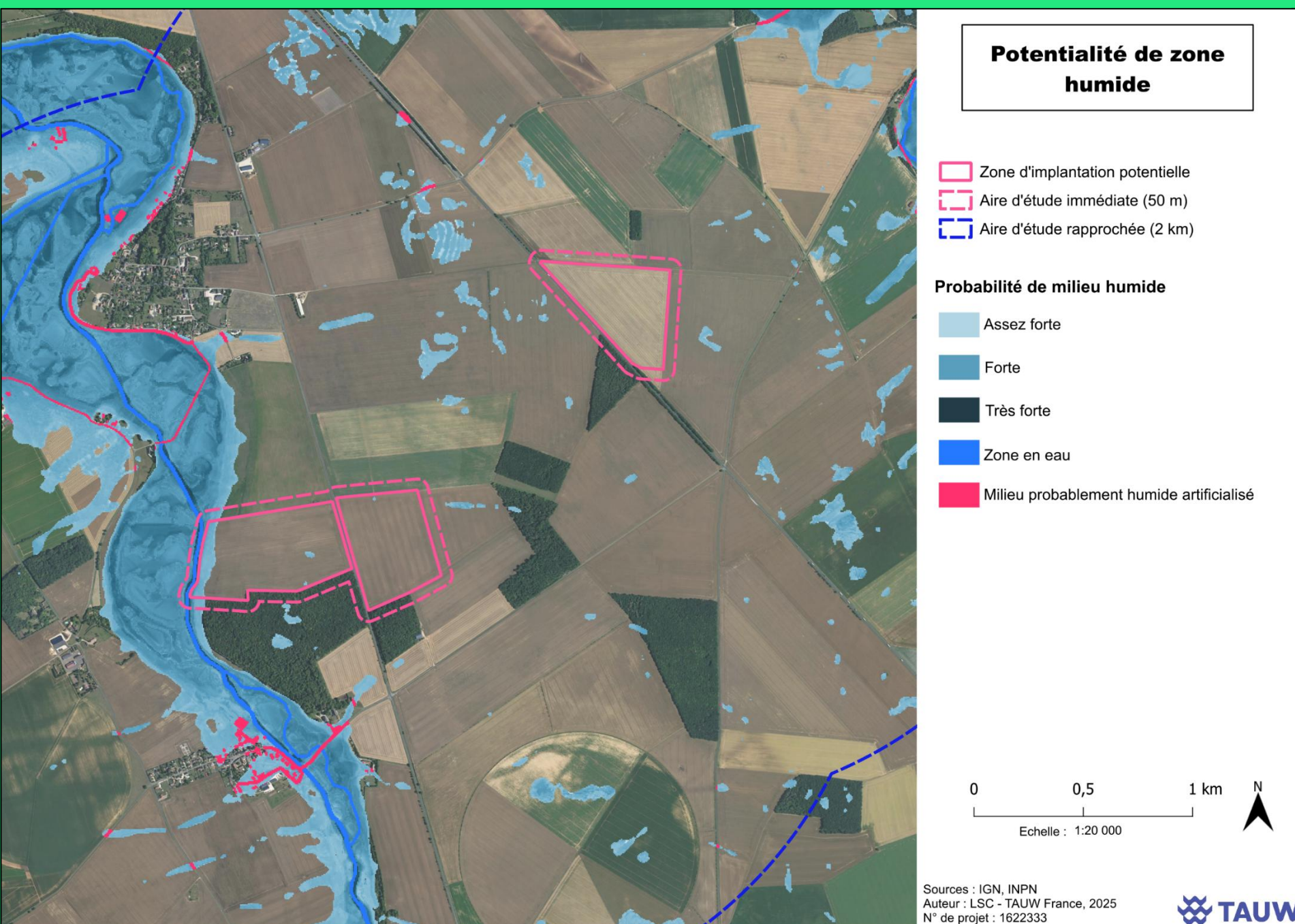
ZIP

IMPACTS POTENTIELS ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS

Les Enjeux Environnementaux

Zones humides

Les potentialités de zones humides se concentrent dans la vallée de l'Auron bordant l'aire d'étude à l'Ouest. La présence de zones humides était donc peu probable sur la majorité de la surface de l'aire d'étude du projet, ce qui a été confirmé par les sondages.

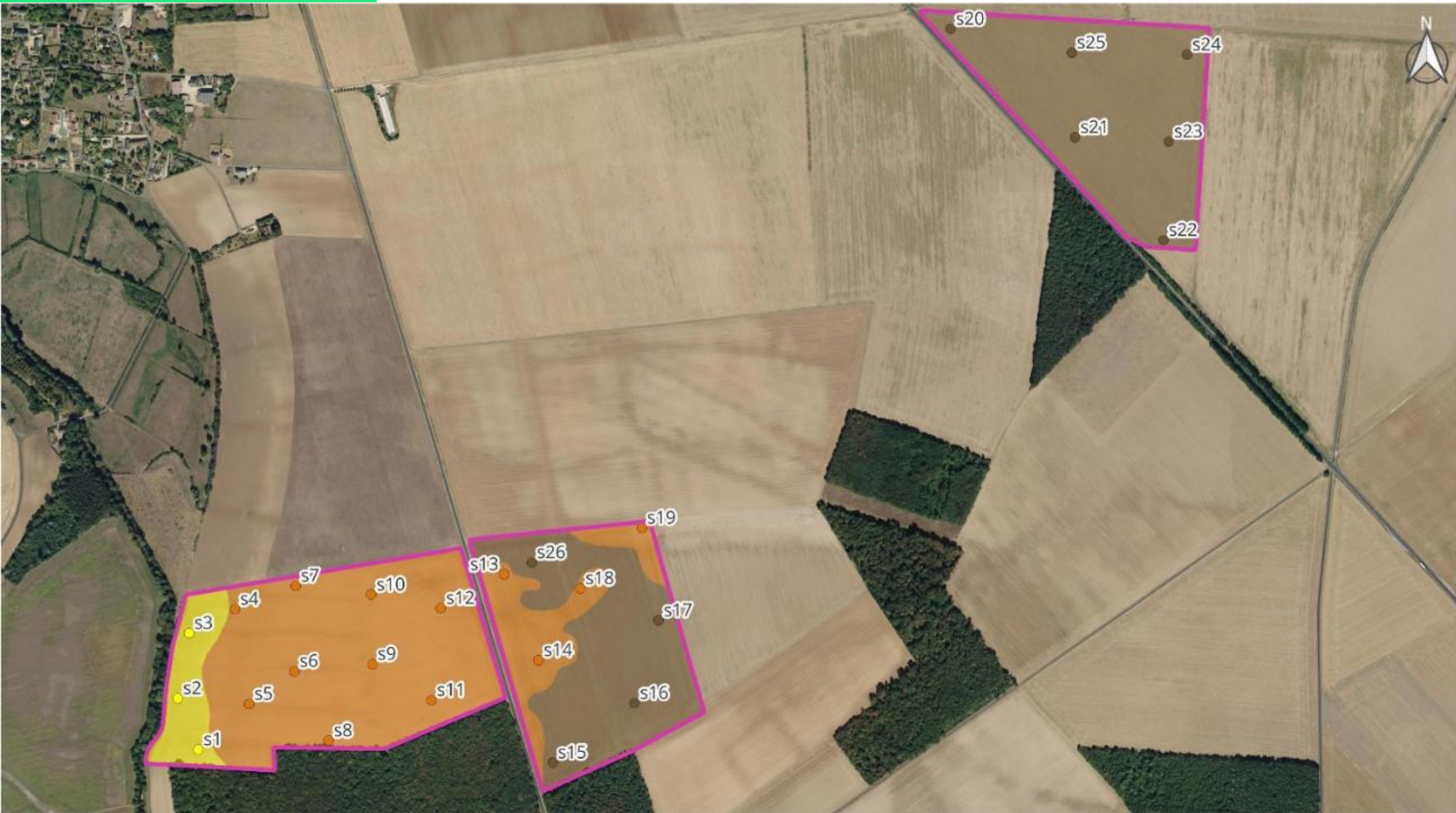


Le **triangle nord-est** présente un potentiel agronomique élevé et homogène, l'ensemble des sondages réalisés dans ce secteur (S20 à S25) étant implantés sur des **néoluvisols continus**. Ces sols se caractérisent par une profondeur utile importante, une bonne réserve hydrique et une aptitude culturale favorable aux grandes cultures.

D'autres secteurs du projet comportent des sondages en néoluvisol (S15, S16, S17 et S26), mais au sein de parcelles **pédologiquement mixtes**, associant néoluvisols et rendosols, ce qui réduit leur potentiel agronomique moyen.

Les données de rendement montrent en outre que le **triangle nord-est concentre les niveaux de production les plus élevés du site**, rendant toute implantation agrivoltaïque plus pénalisante pour l'activité agricole.

Dans ce contexte, l'exclusion du **triangle nord-est** constitue le choix le plus cohérent afin de préserver les sols les plus productifs et de limiter l'impact du projet sur la production agricole.



Typologie des sols et sondages

Zone d'implantation potentielle

RENDOSOL :

Sondage

Type de sol

NEOLUVISOL :

Sondage

Type de sol

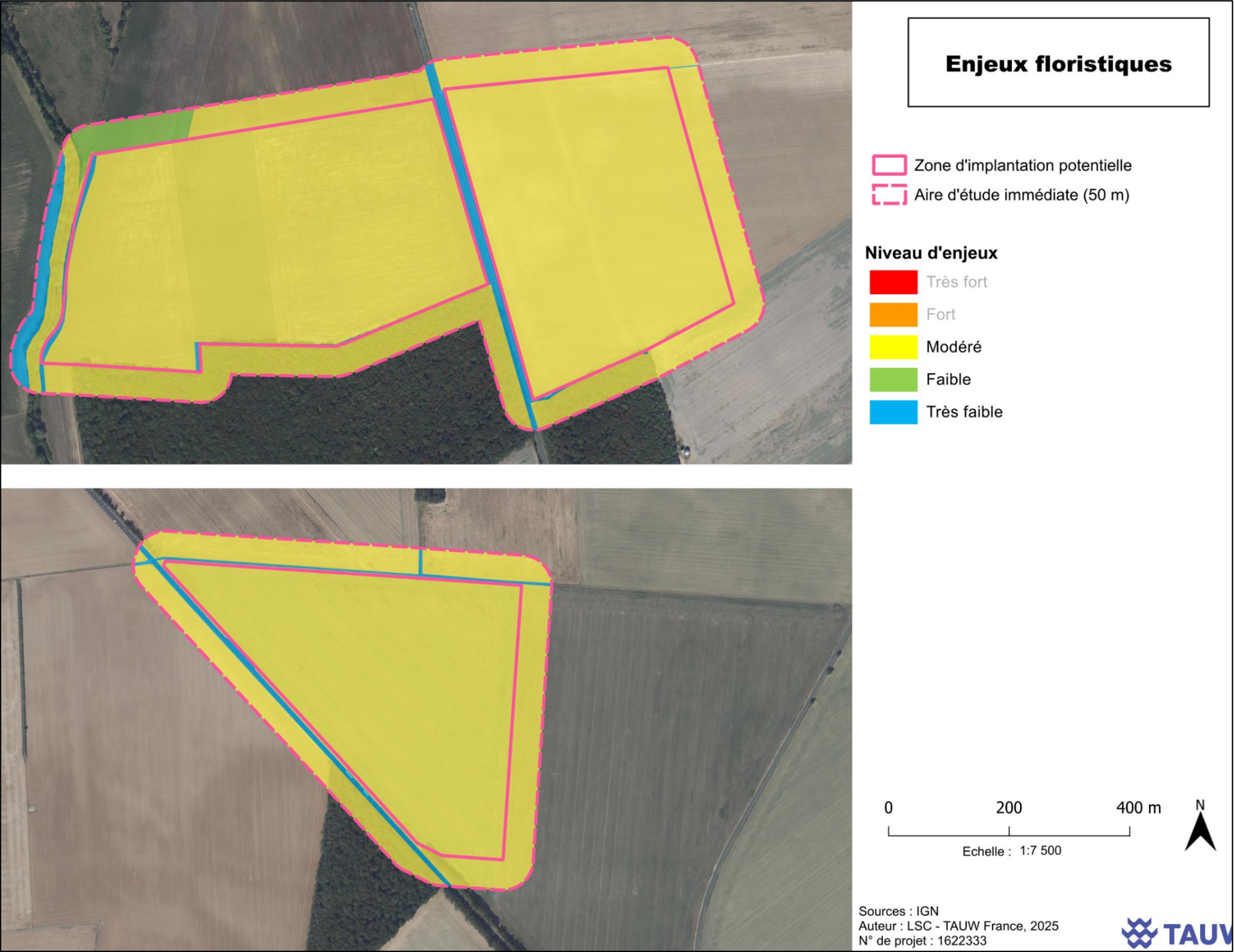
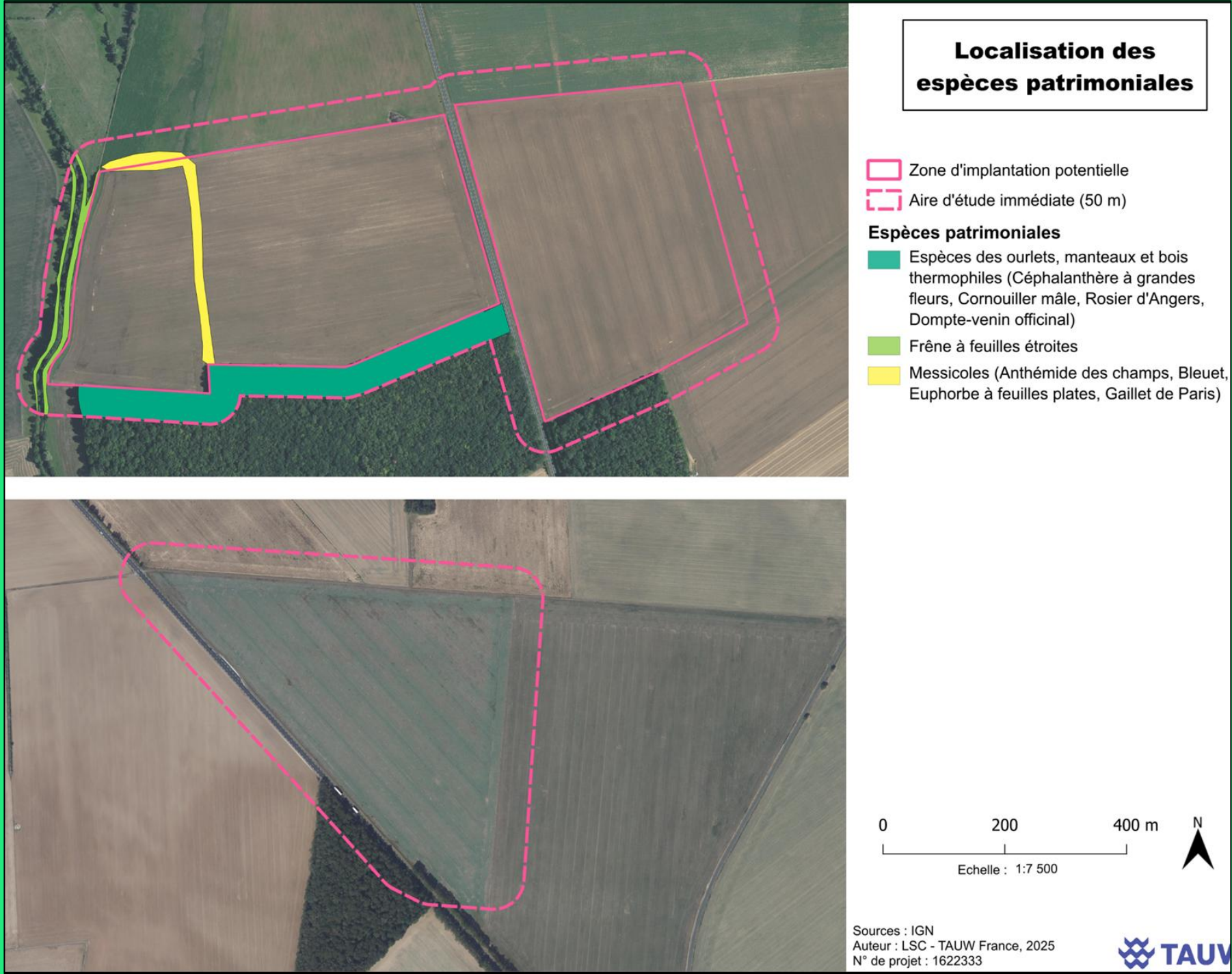
CALCOSOL :

Sondage

Type de sol

0 250 500 m

Les Enjeux Environnementaux



Les Enjeux Environnementaux

Les milieux ouverts agricoles, habitat caractérisant la quasi-totalité de l'aire d'étude forment un enjeu « **Modéré** » sur l'ensemble des saisons. En période de reproduction, les principaux enjeux sont liés à la présence de couples d'**Alouettes**, d'**Œdicnème criard** en son sein et à proximité, ainsi qu'à la présence de la **Caille des blés**. Lors des période inter-nuptiale, les enjeux sont principalement liés à des groupes d'individus de passereaux en halte migratoire ou en hivernage (**Linotte mélodieuse**, **Alouette lulu** et **Chardonneret élégant**) ainsi que la présence d'autres espèces patrimoniales comme la **Grue cendrée**.

Les milieux forestiers et arborés aux abords directs de l'aire d'étude forment un enjeu moins marqué et défini comme **faible à modéré** selon les périodes. Les principaux enjeux au sein de ces habitats sont liés à la présence du Pic noir et de la Tourterelle des bois.



• **Œdicnème criard**
Plaine agricole
Niche au sol



• **Alouette des champs**
Plaine agricole
Niche au sol

CORTEGES	HIVERNANT	MIGRATION PRENUPTIALE	REPRODUCTION	MIGRATION POSTNUPTIALE	GLOBAL
Milieux ouverts agricoles	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
Milieux forestiers et arborés (ripisylve)	Modéré	Faible	Modéré	Faible	Modéré

Avifaune



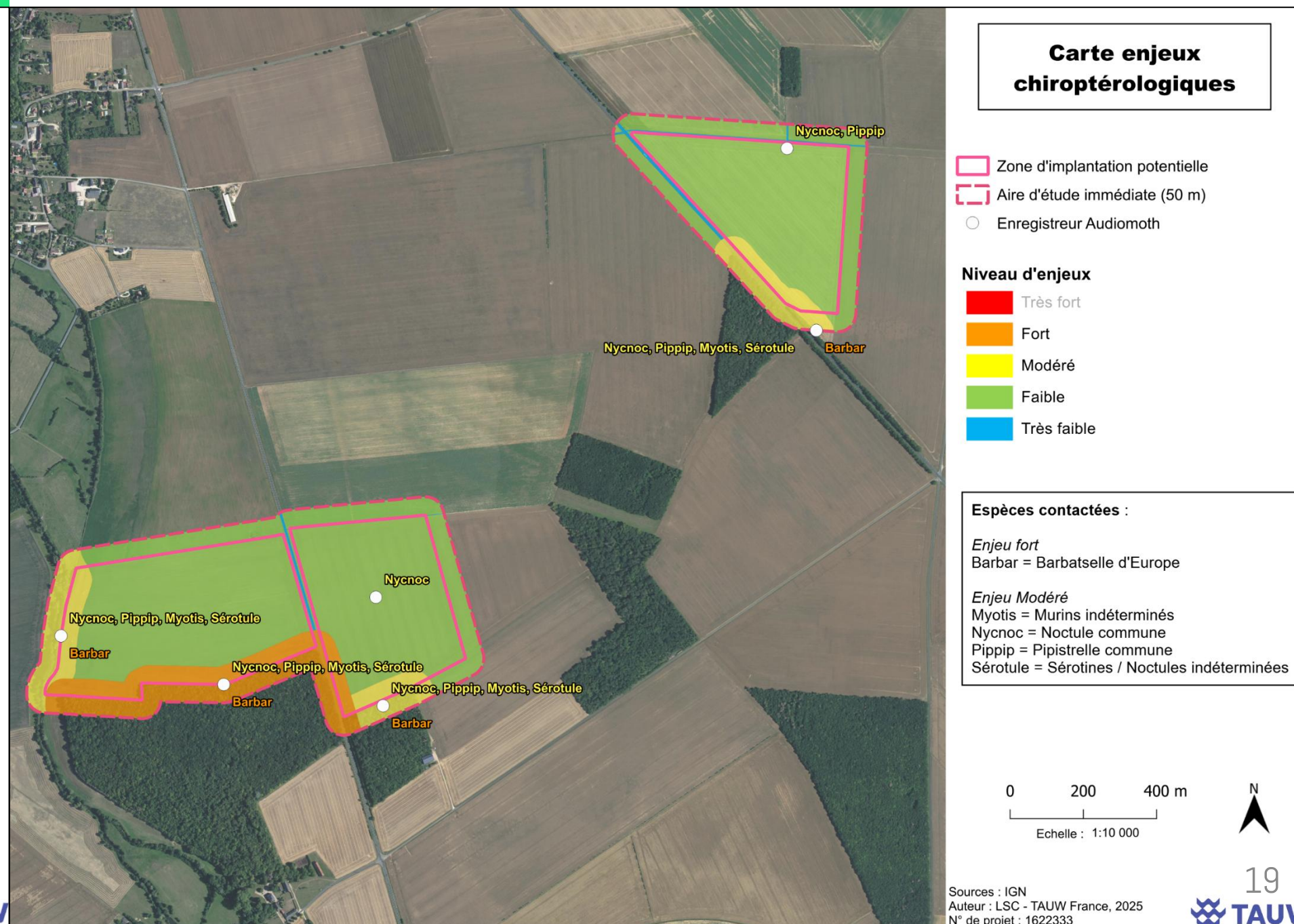
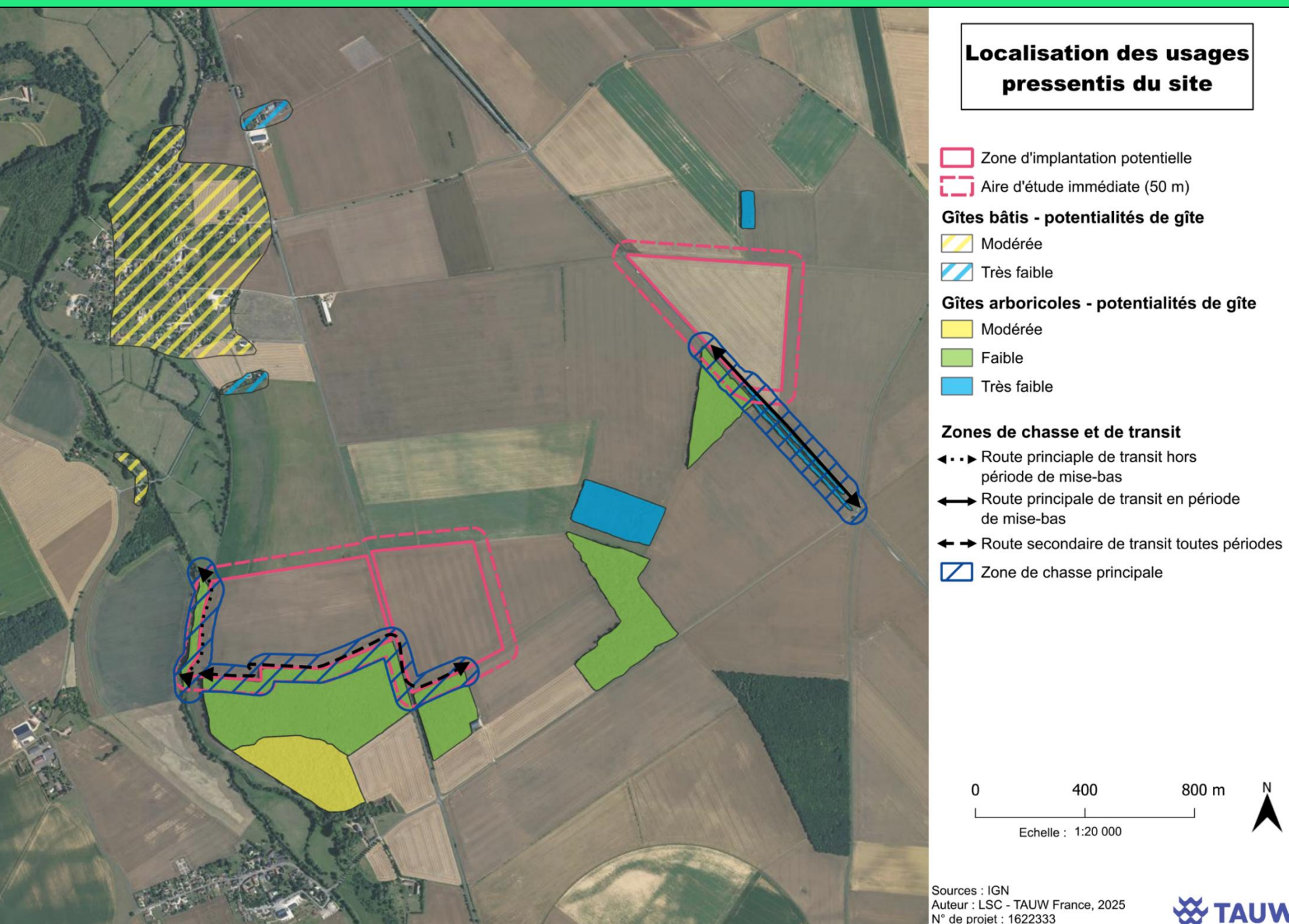
Les Enjeux Environnementaux

L'aire d'étude immédiate s'inscrit dans un territoire bien connu, via des observations pour la plupart récentes, qui mettent en évidence la diversité assez-forte du secteur pour ce taxon, avec la présence potentielle d'espèces patrimoniales à enjeux en chasse, transits et possiblement en gîte arboricole sur l'aire d'étude immédiate.



- **Barbastelle d'Europe**
Bocages et massif forestier

Chiroptères



Les Enjeux Environnementaux

Herpétofaune

Concernant les amphibiens, la zone d'implantation potentielle n'ayant aucun point d'eau en surface, elle n'est pas favorable à la reproduction des amphibiens. Néanmoins les abords directs de la parcelle Ouest en possèdent, une attention particulière doit être apportée à ce secteur, et donc plus précisément aux abords de l'Auron, qui représente donc un enjeu faible.

Dans le cas des reptiles, il a été observé que des espèces sont présents dans les milieux de lisière arborescente de la parcelle Ouest où ils ont la possibilité de se thermoréguler et de se nourrir tout en pouvant se mettre à l'abri rapidement en cas de danger. De ce fait ces lisières constituent un enjeu faible.



Les Enjeux Environnementaux

Synthèse des enjeux naturels

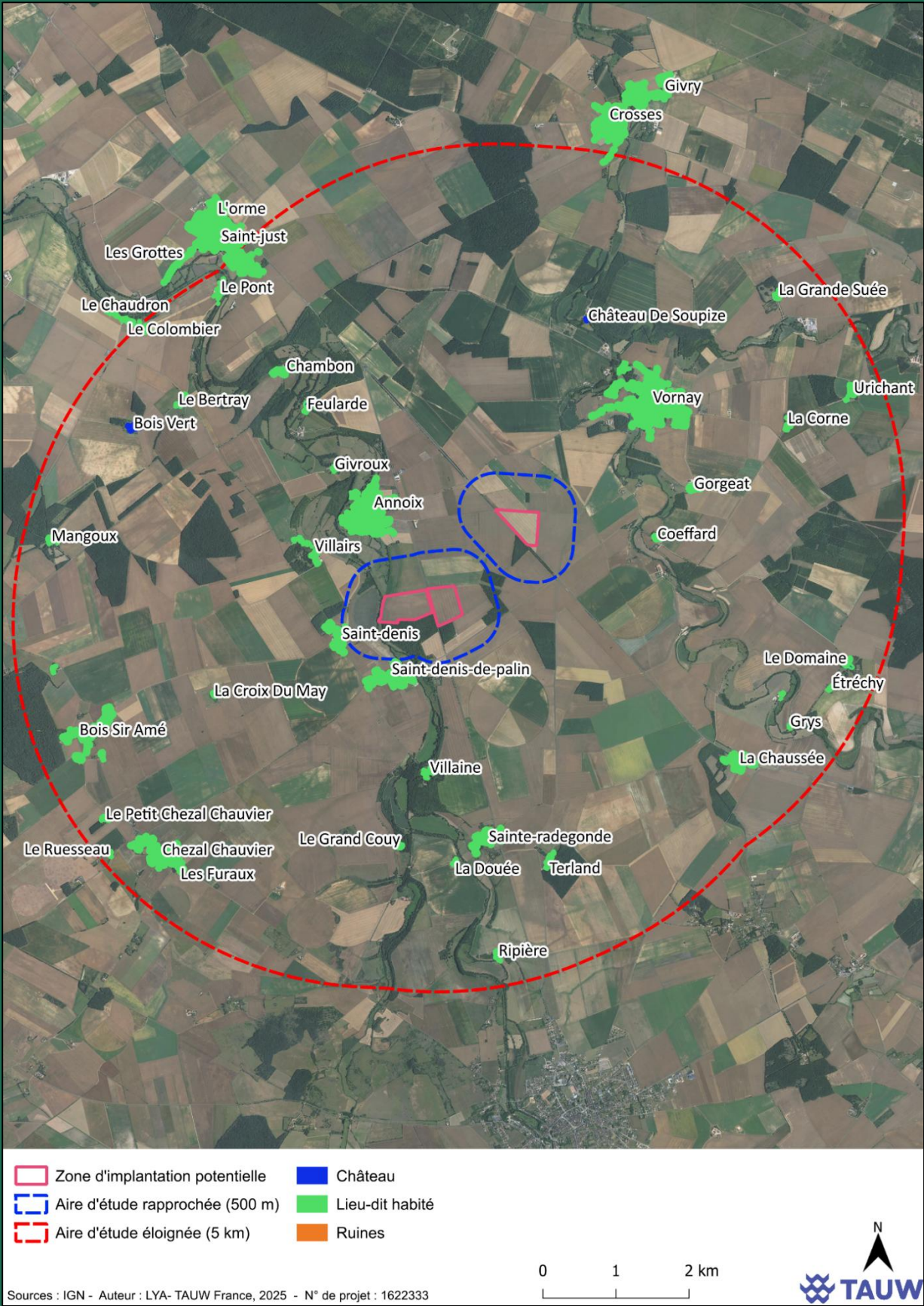
Tableau 8-1 : Synthèse des enjeux écologiques au sein de l'aire d'étude sur un cycle biologique complet

Enjeu écologique	Description
Très fort	Sans objet
Fort	Cours d'eau de l'Auron et sa ripisylve pour son rôle de continuité écologique définie par le SRCE ; Boisement des Tabayats et sa lisière pour son utilisation par les chiroptères (transit et chasse) ainsi qu'une probabilité de gîtes pour certaines espèces comme la Barbastelle d'Europe et la Pipistrelle commune.
Modéré	Milieux ouverts agricoles pour la nidification possible ou probable de l'avifaune des milieux agricoles, son utilisation comme aire d'alimentation en période intermuptiale et la présence de plantes messicoles ; Milieux forestiers autre que le boisement des Tabayats pour leur utilisation par les chiroptères (transit et chasse) ainsi que la présence de la Tourterelle des bois.
Faible	Sans objet
Très faible	Réseaux routiers

Les mesures mises en œuvre visent à **éviter et réduire** les impacts du projet sur les habitats et les continuités écologiques, dont les enjeux sont qualifiés de modérés à forts à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. L'implantation est **strictement limitée aux milieux cultivés et zones anthropisées**, évitant toute atteinte directe aux habitats naturels. Des zones tampons structurantes sont prévues, avec un recul de 50 m vis-à-vis de la ripisylve de l'Auron et de 25 m autour des boisements, répondant conjointement aux enjeux liés aux continuités écologiques, aux boisements, à l'avifaune et aux chiroptères. Des mesures de réduction en phase chantier et exploitation, ainsi qu'un contrôle des espèces exotiques envahissantes, complètent ce dispositif. Enfin, des mesures d'accompagnement sont proposées afin de renforcer la biodiversité agricole, notamment en faveur de l'avifaune des milieux ouverts (haie discontinue) et des plantes messicoles.



Les Enjeux Paysagers

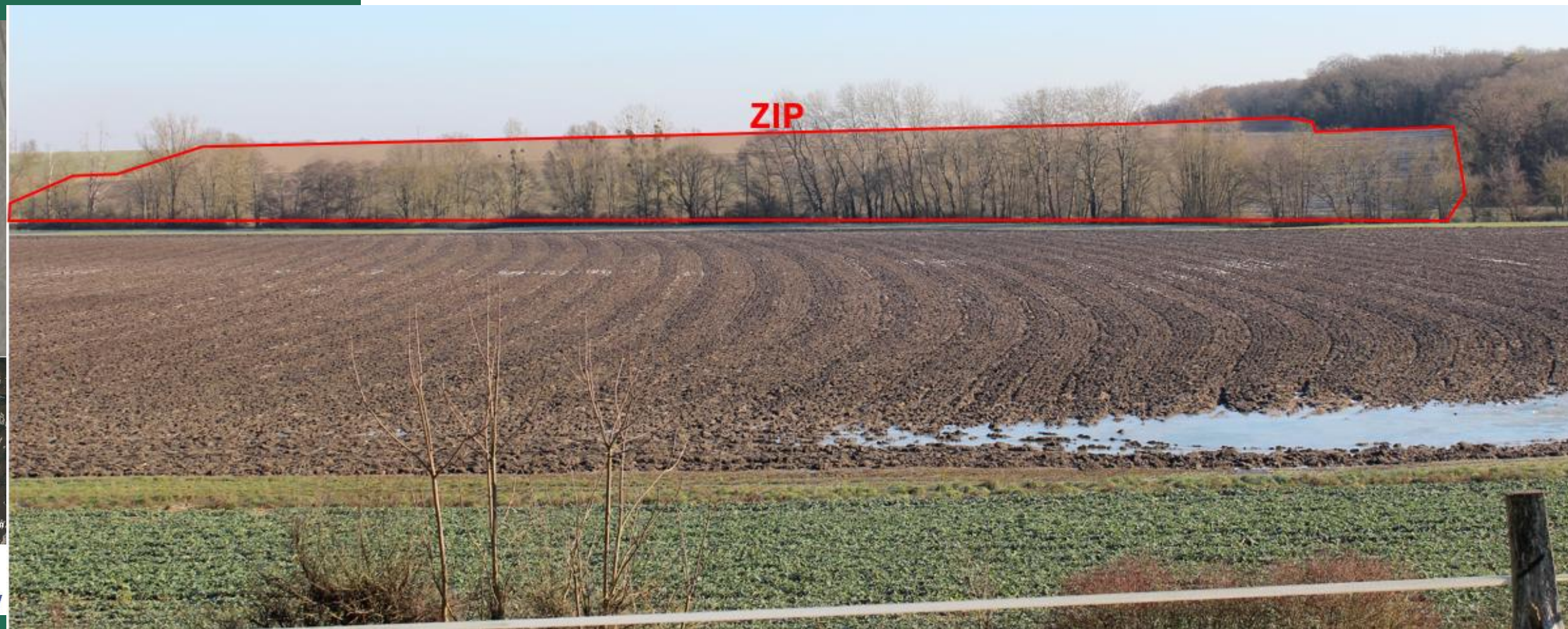
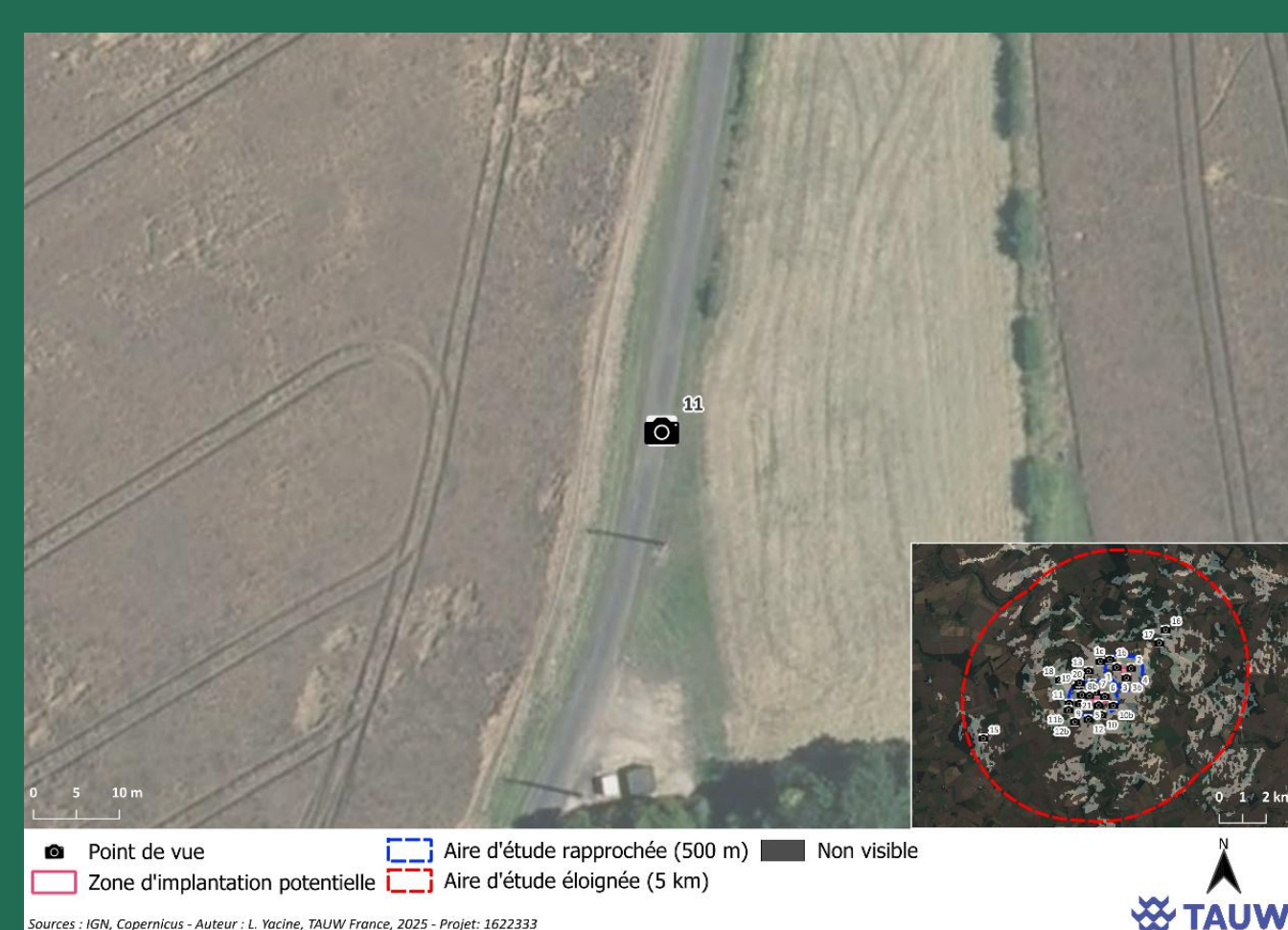


Sensibilités visuelles



Les Enjeux Paysagers

Point de vue 11

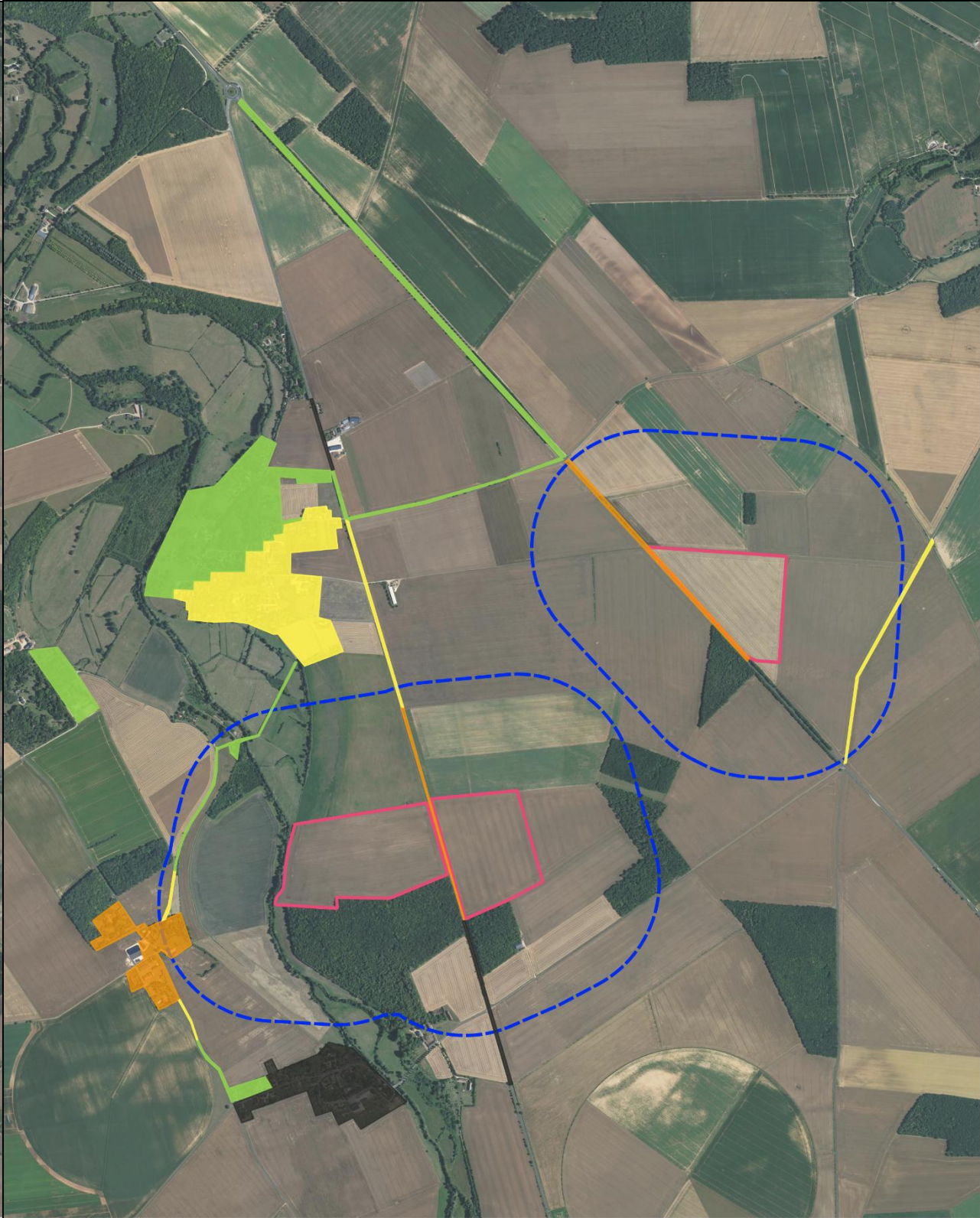


La zone 1 est visible depuis la voie qui dessert le hameau de Saint-Denis du fait de la topographie de la zone. La trame végétale qui accompagne le cours de l'Auron permet cependant de réduire l'impact visuel

Les Enjeux Paysagers

Synthèse des enjeux

Les mesures paysagères mises en œuvre visent à **éviter et réduire les impacts visuels du projet**, dont les enjeux sont jugés forts depuis les axes de circulation et un hameau proche. Des reculs paysagers sont complétés par la **mise en place de haies** en limite des zones d'implantation afin d'atténuer les perceptions à moyenne et longue distance, en supprimant ainsi les visibilitées directes depuis les voies et les lieux de vie. L'intégration est renforcée par une adaptation fine au relief, l'usage de panneaux à traitement anti-réfléchissant, ainsi que par **le choix de matériaux et de teintes sobres pour les locaux techniques** et les pistes d'accès.



Les Enjeux physiques et humains

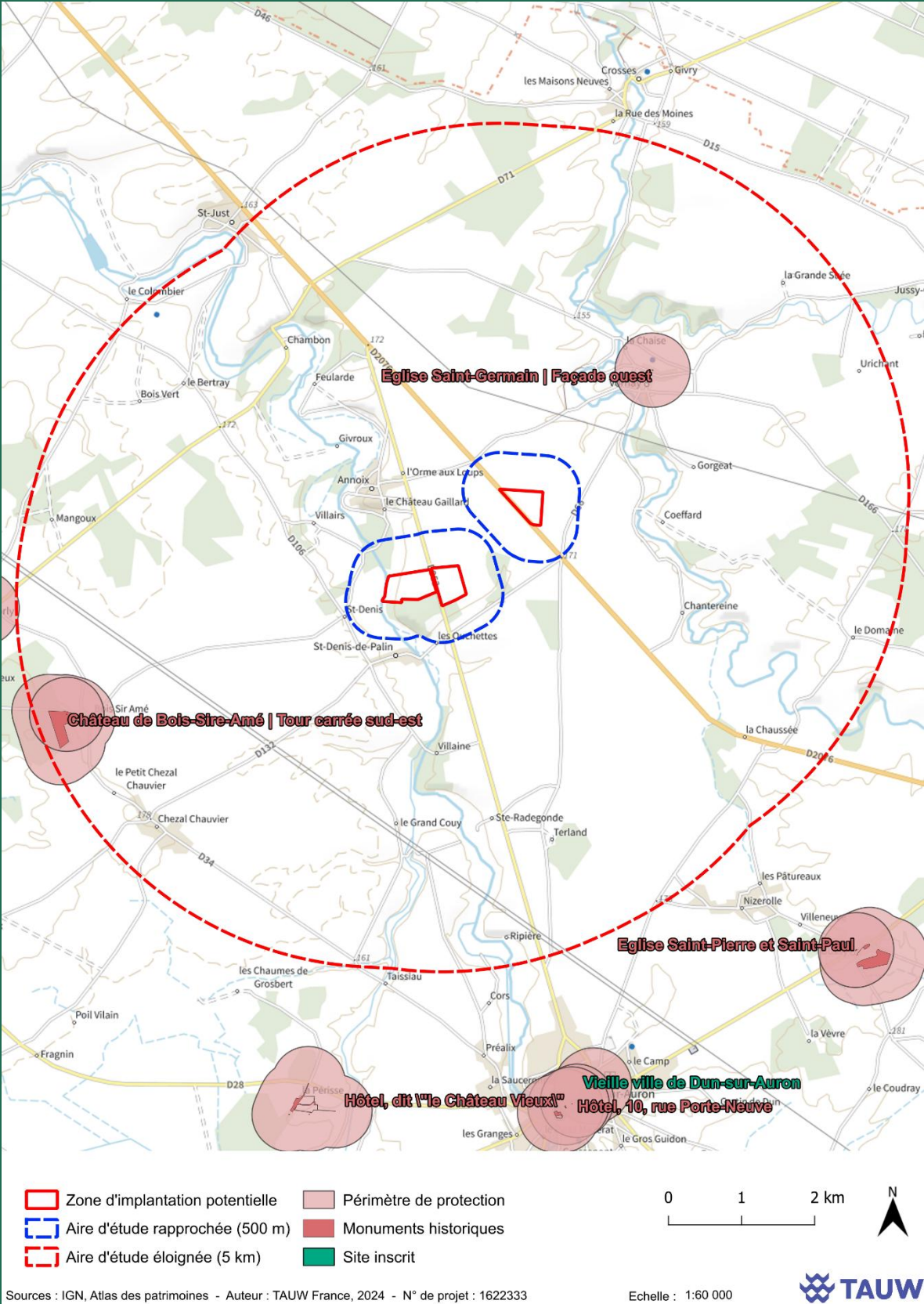
Patrimoine et archéologique

Aucun site patrimonial remarquable ou site classé ni inscrit ne se trouve localisé au sein de l'Aire d'Etude Eloignée.

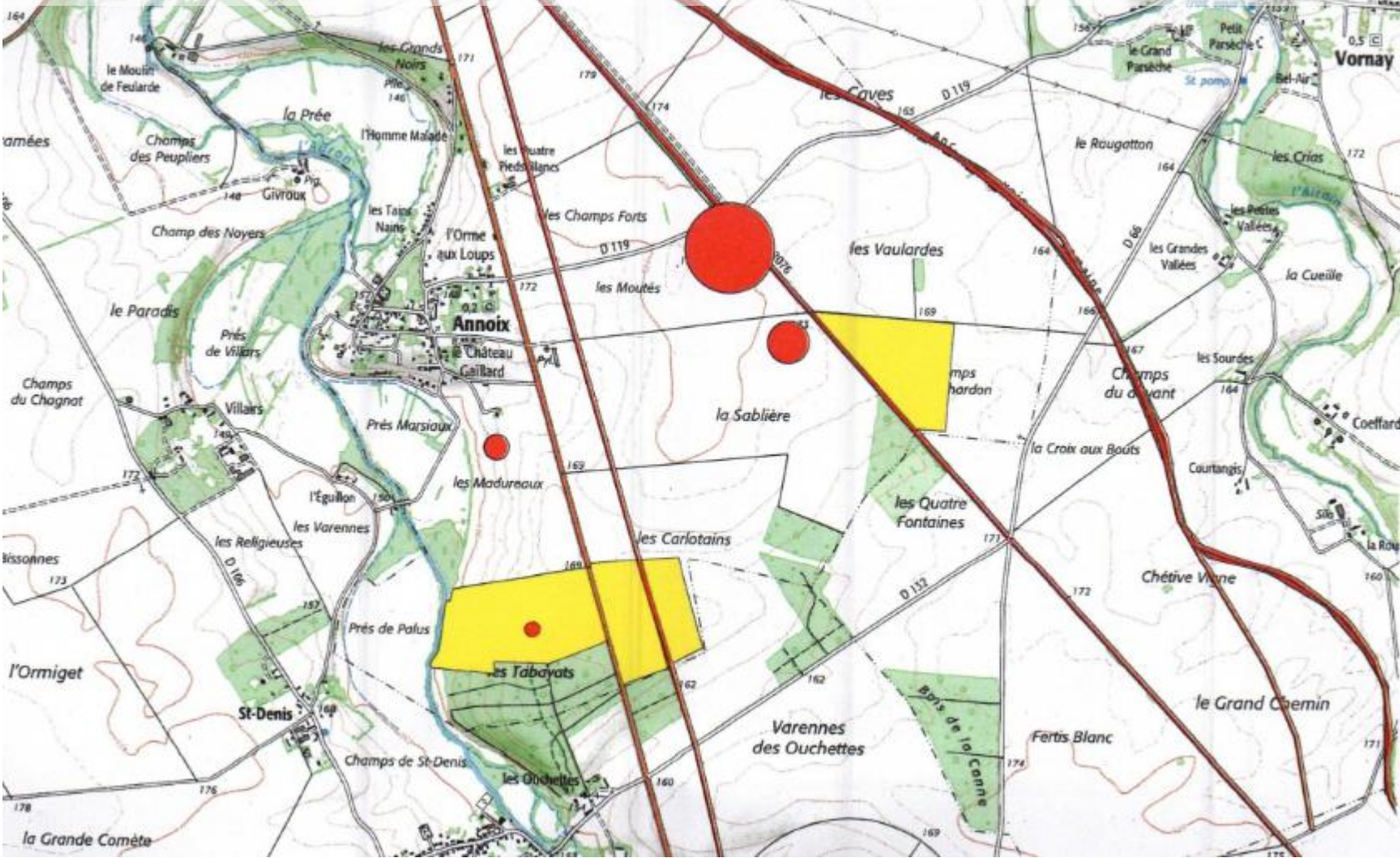
Il y a 3 monuments historiques recensés au sein de l'AEE, mais aucun monument n'est identifié au sein de l'AER.

La commune fait l'objet d'une Zone de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA).

L'enjeu est considéré comme modéré



À la suite de l'identification cartographique d'un secteur à sensibilité archéologique par la DRAC, le projet intègre des **mesures MCP conservatoires avant diagnostic**. Les travaux seront réalisés en **période sèche, sur sols portants**, avec des engins adaptés et des interventions suspendues en cas de portance insuffisante. Les fondations seront exclusivement réalisées par **pieux battus, sans décaissement ni forage**, et les tranchées de réseaux limitées à 1 % de la surface aménagée. **Les pistes et postes techniques seront aménagés hors sol**, sur remblais réversibles. Un bureau d'études indépendant assurera le suivi des prescriptions, et toute découverte archéologique entraînera l'arrêt immédiat des travaux et l'information de la DRAC.

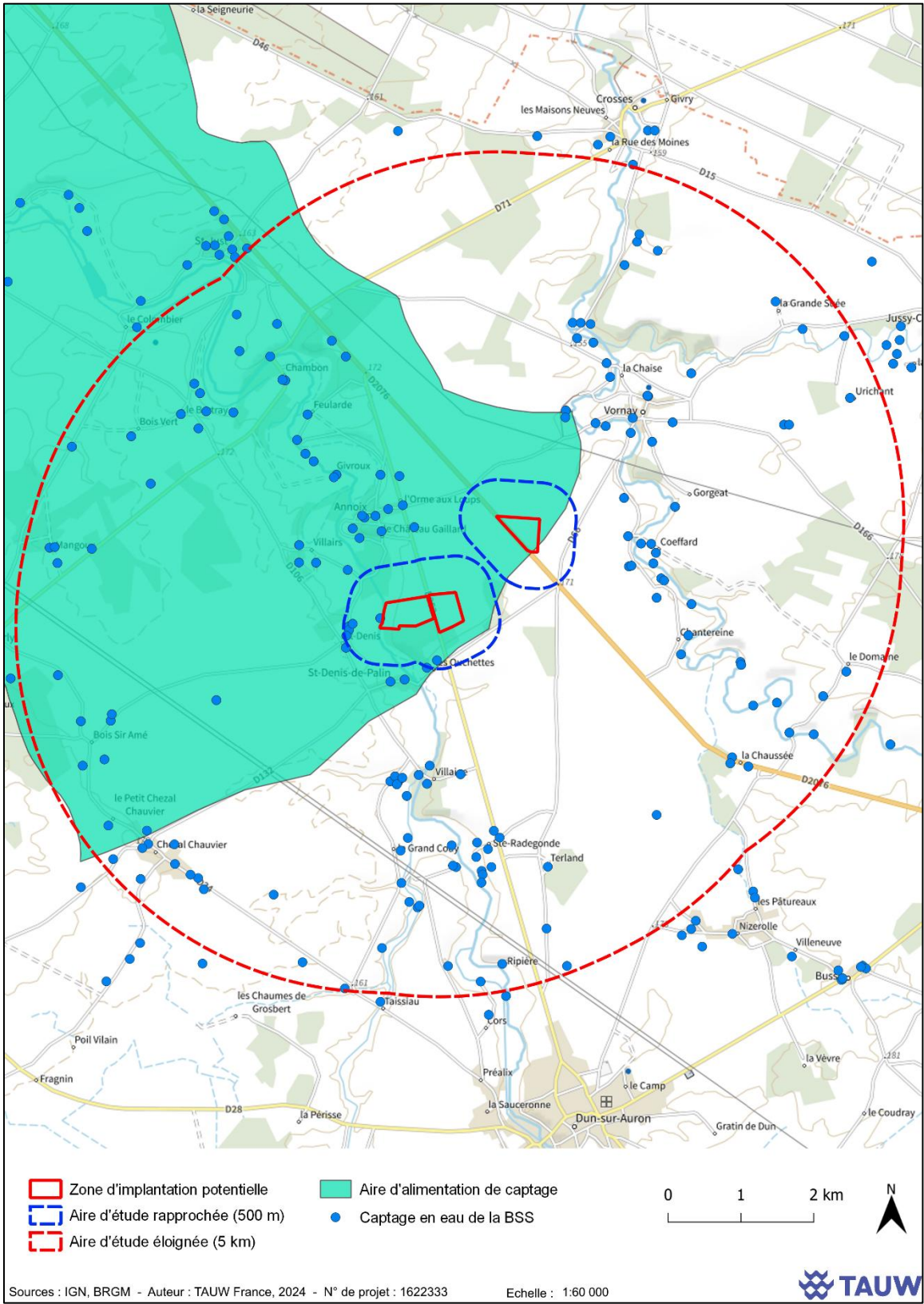


Carte reçue suite à une consultation auprès de la **DRAC** :
« Une voix ancienne traverse les Carlotains tandis qu'un moulin à vent, aujourd'hui arasé, est identifié aux Tabayats (...) »
=> **Evitement** de ces zones

Les Enjeux Environnementaux

La commune n'est pas concernée par un plan de prévention des risques, ni par l'existence d'un Territoire à Risque Important d'inondation. Cependant, les tableaux ci-dessous liste l'exposition aux risques majeurs et les catastrophes naturelles recensées de la commune d'accueil :

Commune	Inondation / Coulées de boue / remontées de nappes	Mouvements de terrain (dont retrait-gonflement des argiles)
Annoix	Faible à modéré (événements recensés : 1982, 1999)	Modéré (événement recensé : 1999)



La zone d'implantation potentielle s'inscrit dans l'Aire d'Alimentation de Captage du Porche, appartenant au bassin Loire-Bretagne qui occupe 28% du territoire hexagonal. Par ailleurs, l'Auron, un affluent du Cher, borde les parcelles à l'extérieur à l'Ouest

A scenic landscape featuring a dirt road that curves through a lush green field. The sky is a clear, vibrant blue with soft, white clouds. On the right side of the road, there is a dense line of trees with green foliage. The overall atmosphere is peaceful and natural.

CARACTÉRISTIQUES ET CHIFFRES CLÉS

PLAN D'IMPLANTATION ACTUEL

Poste de transformation

Poste de livraison

SURFACES

Piste SDIS : 2,28ha

Citerne : 0,04ha

Poste : 0,01ha

Pieux gênants : 0,04ha

Taux de couverture : 32%

24ha

17ha

- Exclusion de la zone Nord Est
- En raison d'un rendement agricole important : **Néoluvisol sain et profond**
- Clôture disposant de passages petite faune tout les **25m**
- Aménagements pour **travail agricole** (tournières et distance inter-rangs)
- Evitement DRAC
- Haies continues pour réduire covisibilité et discontinues pour répondre aux besoins de l'avifaune du milieu ouvert agricole
- Respect des recommandations **SDIS18**
 - 6 citernes de 60m3 accessible par voies carrossables de 6m de large
 - 7 portails d'accès de 7m de large
 - **Recul de la lisière de forêt de 50m** et des parcelles voisines de 30m et débroussaillage régulier

TECHNOLOGIE ET PRODUCTION ENVISAGEES



12 mètres

de largeur de travail agricole



18 MWc

de puissance installée



28 GWh

générés par an

Soit 12 fois la consommation d'électricité annuelle d'Annoix et 3% de celle de la CA Bourges Plus (source : Agence ORE)

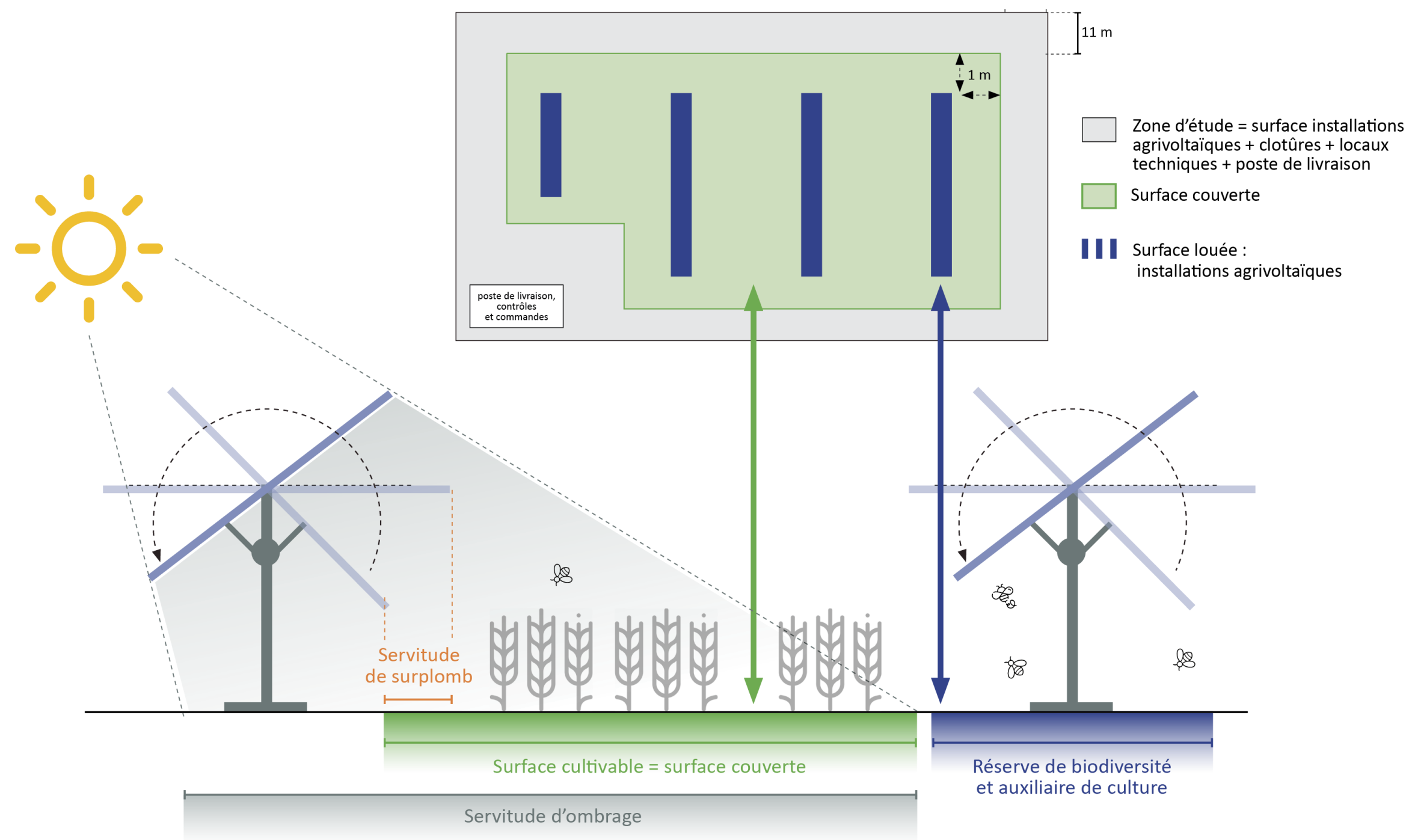
Trackers solaires



Rhenish, Germany (crédit: RWE)

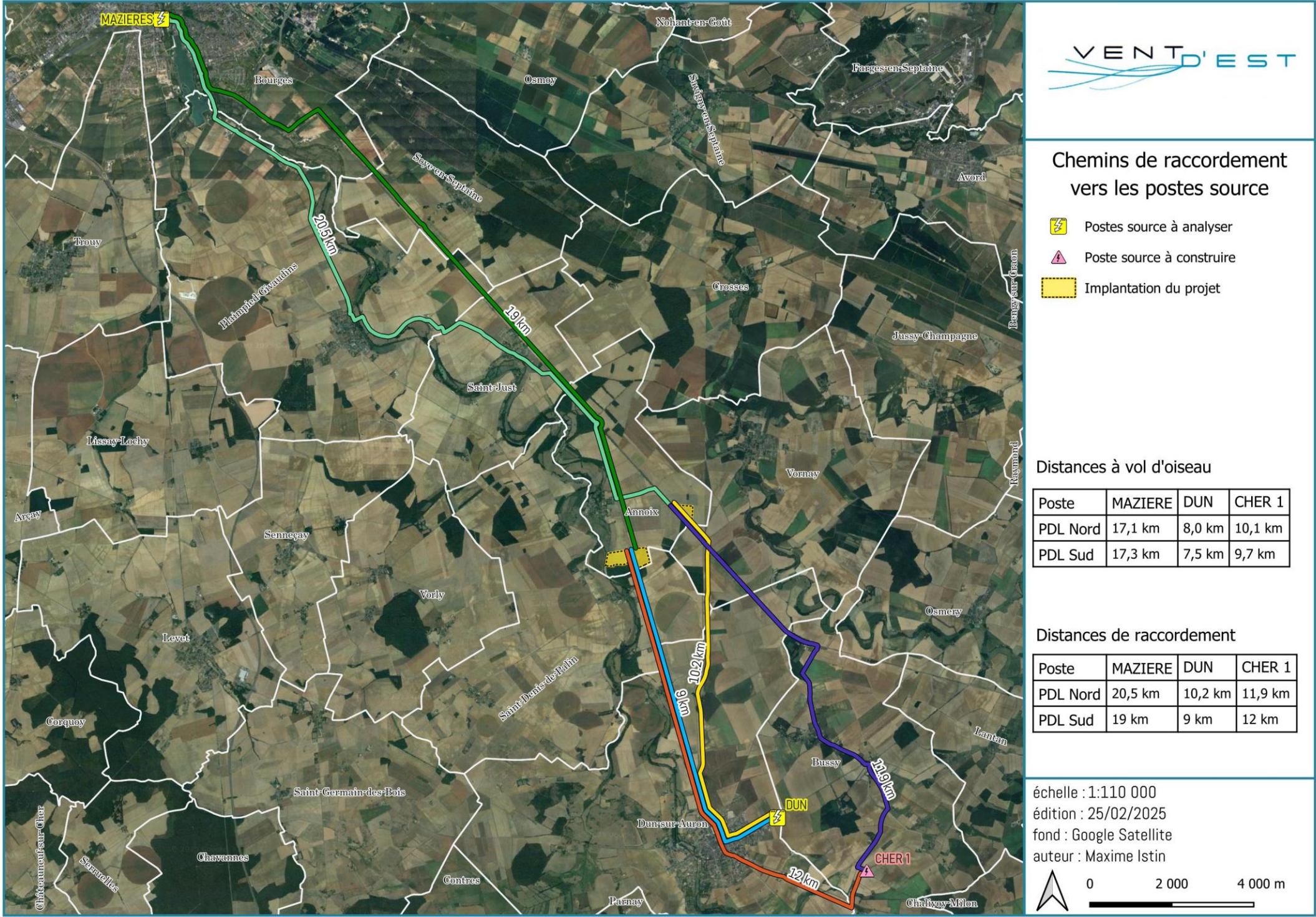
NOTRE MODELE JURIDIQUE

Permettant de conserver le bail rural :



- Découpage cadastral
- Bail emphytéotique uniquement sur les bandes d'emprise, locaux techniques et clôture,
- Conservation du bail rural sur les espaces cultivés.

LES OPTIONS DE RACCORDEMENT



Option de raccordement privilégiée :
- 9km vers le poste de DUN

COUT PRÉVISIONNEL ESTIME DU PROJET

	Typologie des coûts d'investissements initiaux	Montant <u>estimatif</u> (k€ H.T.)
	Développement	260
	Mesures « Eviter, Réduire, Compenser », compensation agricole et mesures d'accompagnement	150
	Construction	7 400
	Raccordement	2 900
	Démantèlement & remise en état	540
Total		11 250

(Ne comprend pas les charges d'exploitation récurrentes pendant la durée d'exploitation du parc)



LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

La commune d'Annoix est un territoire rural peu dense, comptant 240 habitants en 2020 pour une densité de 20,4 habitants par km², nettement inférieure à la moyenne départementale. La population, après une légère hausse jusqu'au début des années 1980, est globalement stable à légèrement décroissante depuis, sans dynamique marquée. Au regard de ces éléments, les enjeux humains et démographiques sont considérés comme faibles.

Tableau 3-10 : Données sur le nombre d'habitants, sa densité et l'âge dans chaque commune étudiée et département (source : INSEE)

En 2020	Population (en habitants)	Densité population (en hab/km²)	-30 ans (en %)	30-60 ans (en %)	+ 60 ans (en %)
Annoix (18006)	240	20,4	29,3	36,8	34
Cher (18) (moyenne)	300k (total)	41,6	30,1	36,6	33,3

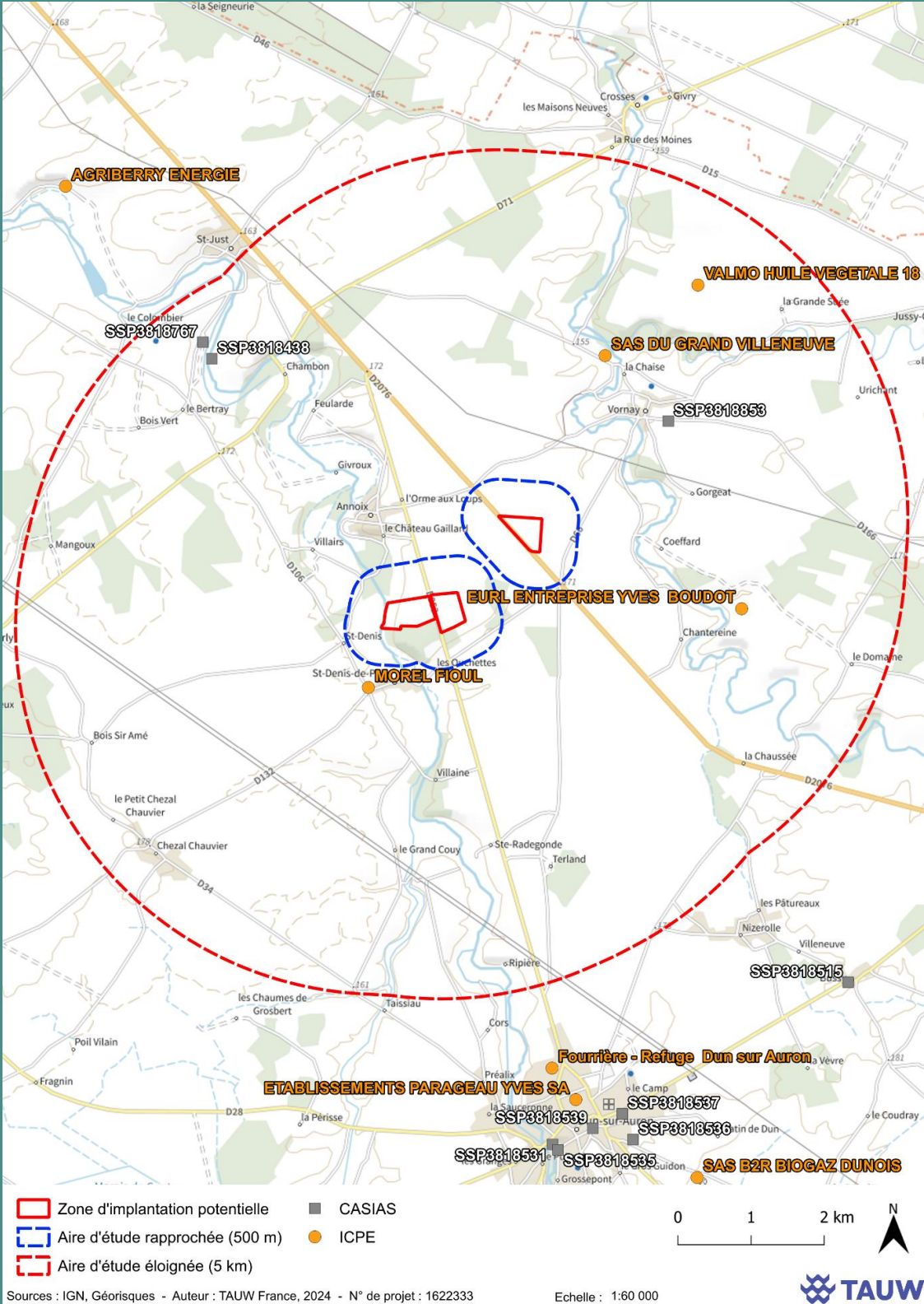
L'agriculture est un des secteurs privilégiés de la commune. On y dénombre 5 exploitations agricoles sur les 20 établissements recensés en 2020.

Tableau 3-12 : Données sur les exploitations agricoles (source : Agreste - Recensement Agricole 2020)

Sites d'études	SAU (en ha)	Nombre d'exploitations	Spécialisation de la commune
Annoix (18006)	1 087	5	Céréales et/ou oléo protéagineux
Cher (18)	429 117	3 160	/

Cette tendance se reflète dans le périmètre d'étude élargi (comprenant 29 communes), où les cultures de céréales et/ou d'oléoprotéagineux (COP) constituent l'Orientation Technico-Économique (OTEX) la plus représentée en termes de nombre d'exploitations, de Surface Agricole Utilisée (SAU), d'Equivalent Temps Plein (ETP) et de Production Brute Standard (PBS). Les parcelles concernées par le projet représentent 3,8% de la SAU communale.

Quatre ICPE sont répertoriées dans l'aire d'étude éloignée, soit un rayon de 5 km. Il y a de la transformation agroalimentaire, de la méthanisation (SAS), des travaux publics (EURL) et de la distribution de combustibles.



ETAPES DE CONCERTATION



Présentation en conseil
municipal le 25 novembre 2025



Permanence publique le
29 janvier 2026



Comité de projet le
29 janvier 2026



Enquête publique
pendant l'instruction

LES OBJECTIFS ?

Incorporer les recommandations des habitants. En particulier celles concernant le paysage et l'environnement du projet.

Encourager les réflexions sur le financement du projet, incluant la participation des communes et des riverains.

Se pencher sur la question de l'utilisation de l'énergie sur le territoire.

POINT SUR LA FISCALITE

18 MWc installé	COMMUNE D'ACCUEIL	EPCI	DÉPARTEMENT	RÉGION	TOTAL
TAXES DIVERSES : CFE, CVAE, Taxes foncières	/an/MWc 916 €	/an/MWc 976 €	/an/MWc 24 €	/an/MWc 51 €	/an/MWc 1 967 €
IFER	/an/MWc 680 €	/an/MWc 1 700 €	/an/MWc 1 020 €	- €	/an/MWc 3 400 €
TOTAL /MWc	1 596 €	2 676 €	1 044 €	51 €	5 366 €
TOTAL /an pour 18MWc	28 735 €	48 163 €	18 787 €	909 €	96 594 €
TOTAL sur 20 ans	574 700 €	963 260 €	375 740 €	18 180 €	1 931 880 €

Estimations des taxes **annuelles** versées par le propriétaire de l'installation énergétique vers le territoire

PARTAGE DE LA VALEUR

Ouverture du capital – art.L.294-1, code de l'énergie

- ✓ Il est possible pour la commune, communauté de commune, et aux tiers de proximité de **participer au capital** de la société de projet qui portera la demande de permis de construire.
- ✓ **Réflexion** à mener quant au souhait, ou non, de participer et à la temporalité.

Mesures d'accompagnement – art.L.314-41, code de l'énergie

- ✓ Portées par la commune ou ComCom, en faveur de la transition énergétique, de la sauvegarde ou de la protection de la biodiversité ou de l'adaptation au changement climatique, tels que la rénovation énergétique, l'efficacité énergétique, ...
- ✓ Ou : Contribution à des projets de protection ou de sauvegarde de la biodiversité.
- ✓ Montant en fonction de la puissance installée du parc.

COMPARATIF DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENTS		
PLANTATION DE HAIES PAYSAGÈRES   Possible	AIDE DANS LA RÉNOVATION DU TOIT DE L'ÉGLISE   Incertaine	ENTERRER LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DU VILLAGE EN MÊME TEMPS QUE LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT   Possible
PLANTATION D'UNE PARTIE DE FORÊT OU D'UNE HAIE PAYSAGÈRE   Possible	REVERSER UNE SOMME D'ARGENT FIXE PAR INSTALLATION CONSTRUITE SUR LA COMMUNE   Incertaine	SENSIBILISATION DES ENFANTS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES   Possible
AMÉNAGER UN GITE À CHAUVÉ SOURIS   Possible	ACHAT DE BIENS MOBILIERS POUR LA SALLE DES FÊTES   Incertaine	SENTIER TOURISTIQUE SUR LE THÈME DE LA BIODIVERSITÉ AUTOUR DU PARC   Possible
CO-INVESTIR AVEC LE DÉVELOPPEUR DANS LA SOCIÉTÉ DU PROJET   Possible	PARTAGER UNE PART DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ AVEC LES RIVERAINS   Possible	

Contact



Guillaume DE MASI

Ingénieur Energies et Chef de projet



06 88 89 15 13



guillaume.de_masi@vent-d-est.com



03 29 33 03 73



www.vent-d-est.com



14 rue Pierre de Coubertin
21000 - Dijon



Anne-Lise LECHAPELAIN

Ingénieure agro-développement &
Cheffe de projet



06 76 14 36 24



anne-lise@vent-d-est.com

Benjamin PERRIN

Juriste & Chef de projet EnR



06 76 17 85 20



Benjamin.perrin@vent-d-est.com

